L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS MARDI MATIN, 22 JUIN 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 22 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par F. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Ma... & Co., à leur salle de vente, 38 rue de Chartres—chaussures et habillements.

L'affaire des wharves.

Nous avons donné aux remarques que M. E. A. Burke, administrateur des améliorations, a produites devant ses collègues dans une des dernières séances du conseil de ville, une attention scrupuleuse, et nous y avons trouvé des aperçus fort exacts sur le passé et des raisons très bonnes contre le système de la mise à ferme des revenus du port. Nous serions entièrement de son avis si la ville pouvait faire exécuter les travaux de réparation et d'entretien aux conditions et aux prix indiqués par lui; mais les calculs de ce genre se trouvent toujours en défaut et il arrive qu'au bout du compte les dépenses excèdent de 100,000 les chiffres prévus. C'est ce qui, en 1865, détermina les Conseils de ville à affermer les quais à la charge par les fermiers de tenir en bon état les levées et les débarcadères.

Le premier essai donna pour trois années un revenu de $542,451, quand dans les trois années antérieures il n'avait été que de $190,660, toutes dépenses payées, ces dépenses s'étant élevées à $771,025, pour une recette de $961,754. Les frais d'entretien avaient donc été de $235,000 par an.

Ce résultat si favorable au système de ferme encouragea les Conseils qui ne virent rien de mieux que de le mettre une seconde fois à l'épreuve.

Mais ici nous sommes arrêtés par M. Burke qui fait remarquer que les fermiers payèrent bien leurs billets mais qu'ils négligèrent très fort de faire les réparations convenues dans le contrat d'adjudication. Le maire Waterman se plaignit de cela et le voyer fit un rapport suivant lequel presque tous les fermiers étaient en défaut; les quais, en mauvais état devaient tous être reconstruits.—Ils le furent, en effet, mais aux frais de la ville. M. Burke n'explique pas comment ces frais ne furent pas supportés par les fermiers; nous pouvons le lui dire: les Conseils épargnèrent les fermiers par bonté d'âme et par raison de camaraderie. Si l'on eût voulu être sévère, on eût pu l'être, et la ville eût touché pour trois années un revenu très net de $542,451, chose magnifique pour l'époque et qui serait encore plus magnifique aujourd'hui, car il s'en faut de beaucoup que les quais rendent quelque chose. A ce propos, nous avons à présenter quelques observations qui nous paraissent de toute justice en faveur des premiers fermiers de 1865.

Il était évident qu'un bail de trois ans était seulement un essai au succès de l'opération dans quelques unes de ses parties. On calcule que des wharves bien réparés peuvent se maintenir deux ans et même trois sans d'autres frais que de simples frais d'entretien. Mais au bout de trois ans, ils demandent de nouveaux matériaux et presque une reconstruction entière. Or, quand un bail ne dure que trois ans, comment peut-on espérer que des fermiers fassent de gaîté de cœur des reconstructions neuves qui doivent servir à d'autres qu'à eux? Ils tâchent donc d'échapper par tous les moyens aux obligations du contrat en ce qui concerne les frais dont il s'agit, et rien en cela ne doit surprendre.

Cette difficulté fut, du reste, reconnue par les Conseils qui firent un autre contrat pour cinq ans au lieu de trois. En cinq ans les fermiers eussent été nécessairement obligés, pour exploiter leur entreprise, de réparer les quais et même de les reconstruire. Ce second contrat eût procuré à la ville un revenu net de près d'un million, s'il n'eût été forcément interrompu et mis à néant par la guerre.

Depuis l'occupation militaire, ce qui signifie depuis l'introduction du radicalisme dans l'administration de nos affaires locales, il ne fut plus question de ferme, les autorités municipales tenant beaucoup à conserver en place leurs créatures. C'est même pour en augmenter le nombre qu'elles décidèrent l'achat des waterworks par la ville.

Mais M. Burke, loin de vouloir cacher quelque chose à ce sujet, nous fournit au contraire des résumés de chiffres qui sont effrayants.

En quatre ans et demi, du 1er juin 1865 au 31 décembre 1869 la ville collecta $...,841 et dépensa $...; excédant de frais $121,460.

Du 1er janvier 1870 au 1 avril ... c'est encore plus désolant, bien que le commerce maritime et fluvial fut revenu en grande partie. Dans ces cinq années les recettes furent de $860,925 et les dépenses de $1,586,523.—Différence $686,566.

Ainsi les wharves, dans cette période malheureuse, loin de nous rapporter quelque chose, nous coûtaient $130,000 par an; ils nous coûtaient cela bien que la navigation maritime et fluviale fut frappée de droits énormes et que toutes nos affaires en souffrissent sans compensation.

Ce résultat est si monstrueux que M. Burke lui-même ne peut s'en rendre compte. Les quais et débarcadères eussent tous été à reconstruire et de vastes batturies eussent été à remblayer, qu'il eût dû encore y avoir $100,000 ou $500,000 de recette nette.

Du 4 avril 1870 au 1 décembre 1871 les dépenses furent: Bons d'amélioration de wharf $1,041,000; payement d'intérêt sur ces bons $301,054; payement au compt... pendant 4 ans et 9 mois $..., total $2,041,064 pour $1,296,520 de recette seulement. Excédant de frais $8..,557.

On voit par là que depuis l'abandon du système de ferme, les quais ont été pour nous une source de désastres au lieu d'être une source de revenus. Un régime pareil, prolongé de quelques années, causerait la ruine des plus riches villes du monde, à plus forte raison la ruine de la nôtre.

M. Burke en convient et conçoit que les administrateurs ses collègues regardent avec faveur un système de gestion qui protège les intérêts de la municipalité. Mais il propose un plan meilleur que celui qui a été voté, et qui assurerait les réparations du port en premier lieu, et, en second lieu, le rachat des bons au prix de 51 cents à la piastre. Il produit à l'appui de sa proposition un rapport du voyer d'après lequel, en 11 ans, les frais d'entretien ne dépasseraient pas $...,767 au lieu de $3,976,022, dépensés dans les 11 dernières années. L'économie serait donc de $3,138,255, soixante-huit..., pour assurer la construction d'un chemin de fer aux frontières du Texas, et quant aux bons ils seraient éteints en quatre années. Tout cela est démontré par des chiffres et des détails dont il serait facile de contester la justesse, s'ils étaient faux.

Sous l'administration de M. Burke du 1er janvier au 1er mai, quatre mois, les recettes ont été de $65,5.. et les frais, après une grande fourniture de matériaux, ont été de $...; Excédant des recettes $16,092.

M. Burke termine par des réflexions que nous avons faites souvent. Il dit que dans son opinion, "le peuple attend du Conseil un examen minutieux des obligations existantes de la ville, afin de savoir ce qu'on doit légalement et honnêtement aux porteurs de titres qui représentent les erreurs du passé. Le Conseil ne doit pas se hâter de mettre le sceau de son approbation à des obligations qui ont été ou frauduleusement émises ou qui n'ont pas rendu à la ville le tiers de ce qu'elles représentent. Il pense donc qu'il serait déraisonnable d'abandonner à un créancier douteux la plus précieuse et la plus importante branche des ressources de la ville, de manière à donner à ce créancier une préférence sur les autres."

M. Burke est donc opposé à la ferme des quais. Nous le serions également si nous étions sûr de la réalisation de ce qu'il avance. Mais dans l'incertitude, nous préférons le fermage qui nous trompera toujours moins qu'aucun autre système. On nous affirme qu'à New-York les quais ont toujours été affermés pour des séries de 20 ans. Les fermiers réparent parce qu'ils ont le temps de jouir.

En tout cas, si le projet tient et que l'injonction soit levée, il faut le refaire dans l'intérêt de toute la ville et non dans l'intérêt unique de quelques créanciers sujets à caution.

Réponse du Conseil de Ville à la pétition des Propriétaires.

Cette réponse a été telle que nous l'attendions, telle qu'elle devait et pouvait être. Elle dit, par l'intermédiaire du maire, que tout en reconnaissant la détresse de la communauté et la nécessité d'accorder aux contribuables toutes les facilités praticables, le Conseil se trouve dans l'impossibilité d'accueillir leurs demandes si ce n'est en ce qu'elles ont de moins important. Le Conseil a des obligations légales auxquelles il ne peut se soustraire. Si les poursuites étaient suspendues, les taxes le seraient également, alors que deviendraient les services publics les plus indispensables? Le service des pompes, des eaux, de l'éclairage serait forcément interrompu et aussi le service du nettoyage des rues. Or, dans l'été et même en tout temps à quelles conséquences terribles la ville ne serait-elle pas exposée par une pareille interruption? Il faudrait cesser en même temps de secourir les maisons de refuge pour les veuves, les pauvres, les orphelins, ainsi que les asiles de fous.

Le Conseil reconnait aussi qu'il n'a pas le droit de recevoir en scrips les taxes arriérées. Nous avons même dit qu'il avait été trop facile en cette matière et que déjà il avait encouru une certaine responsabilité. Heureusement, il s'arrête dans cette voie périlleuse, et nous espérons qu'on ne reverra plus les contribuables délinquants jouir de faveurs qui sont refusées à ceux qui s'empressent de répondre à l'appel du fisc en payant les premiers.

Il y a du reste, à cet égard, un article de la Constitution qu'il faut respecter si l'on veut épargner à la ville quantité de procès qu'elle perdrait infailliblement et si l'on ne veut pas rendre impossible toute collection future de taxes.

Tout ce que le Conseil peut faire, et sa réponse le dit, c'est de retarder les poursuites intentées contre de très pauvres contribuables et cela par exception, de diviser les reçus de taxe et de permettre aux contribuables de payer pour une propriété déterminée, mais non de faire des payements partiels, ce qui jetterait une confusion inextricable dans la comptabilité du département des finances.

Enfin le Conseil fait tout ce que nous avons dit qu'il pouvait faire, mais il s'est bien gardé d'aller au delà. Nous l'en félicitons; nous félicitons aussi le maire, M. Leeds, d'avoir partagé les vues du Conseil et d'avoir coopéré nettement dans l'expression qui leur a été donnée.

Nous aurions supposé qu'une réponse aussi sensée eût calmé l'ardeur des propriétaires. Mais une résolution votée par leur convention après la lecture d'une communication du maire nous montre que tel n'est pas l'effet qu'elle a produit. Au contraire, la résolution dit que le Conseil a exagéré les dangers dont il est entouré et que les conséquences désorganisatrices qui résulteraient de la cessation des poursuites contre les contribuables retardataires, de l'interruption du payement des taxes, et du payement de toutes les taxes en scrips, même celles de cette année, sont quelque peu imaginaires. Plût à Dieu que cela fût!

La résolution dit encore que jusqu'à présent les taxes n'avaient pas été collectées avec cette rigueur (le mot est faible; l'anglais dit *duress*). L'assertion n'est pas exacte attendu qu'il y a deux ans l'administration Wiltz passa une résolution draconienne pour le recouvrement des taxes. On saisissait non seulement les propriétés mais encore les loyers dans les mains des locataires et défense leur était faite de payer les propriétaires, sous peine de payer deux fois.

Nous connaissons plusieurs personnes qui avaient payé toutes leurs taxes moins la taxe d'école et qui furent poursuivies quelques jours seulement après l'expiration du délai. Ce sont donc les contribuables qui payent le mieux qui sont poursuivis le plus vite parce qu'on présume qu'il payeront le plus promptement aussi. Telle était la justice ou la bienveillance du fisc sous les administrations qui ont précédé celle-ci. Il ne faut donc pas dire qu'elle est plus sévère que ses devancières. Au contraire, elle a plus de longanimité.

Nous lisons encore dans les résolutions de la convention des propriétaires qu'ils espèrent que le Conseil de Ville reviendra sur sa détermination, comme si le Conseil de Ville eut manifesté quelque indécision à ce sujet, et comme s'il dépendait de lui de faire autrement. Cet espoir est d'une simplicité incroyable.

Encore une fois nous conseillons à l'Union des propriétaires, pour couper court à toute délibération et discussion, de demander l'abolition générale des taxes et la restitution de celles qui ont été payées. Il y aurait au moins en cela, de la justice pour tout le monde.

ASSOCIATION MUTUELLE D'AIDE ET DE PROTECTION DES COMMIS DE BANQUE ET D'ASSURANCE.—Nous nous référons avec plaisir à l'état de situation annuelle de cette digne association, comme à une affaire intéressante pour ses membres et pour les personnes si nombreuses qui sympathisent avec son objet. Fondée, il y a trois ans, cette association a, dès son organisation, travaillé avec un zèle infatigable, et elle présente aujourd'hui, au moyen d'un accord qui n'a jamais cessé d'être complet, un rapport financier de tous points encourageants et on ne peut plus honorable pour ses officiers et ses membres. La cause dans laquelle elle est engagée lui donne droit à un appui général et continu. Ayant si bien agi pour elle-même, on ne saurait dire combien sa sphère d'utilité pourrait être agrandie avec une assistance opportune. De semblables sociétés au Nord jouissent d'une très remarquable prospérité. La nôtre, qui est déjà un succès, promet de devenir puissamment effective par une augmentation de ressources.

LAGER BEER ET ALE.—On verra par une annonce insérée plus loin que M. J. C. Tremoulet, rue Bourbon No 338, a établi ici, dans notre ville, un dépôt de Lager-Beer et d'Ale de Cincinnati. Nous en avons bu et nous certifions hardiment que c'est une des plus fameuses bières qu'il soit possible de recommander aux consommateurs. Ce Lager est agréable et fort en même temps, et quand on en a goûté on n'en veut pas d'autre.

M. Tremoulet le vend en barils, demi-barils, kegs de 8 gallons et aussi en bouteilles et demi-bouteilles pour l'usage des familles. Il le fait délivrer, sans exiger de prix pour le transport, dans toutes les parties de la ville. On verra dans l'annonce diverses adresses où les ordres peuvent être laissés. Ils seront toujours promptement exécutés.

VUES PHOTOGRAPHIQUES.—M. Charles Cior, artiste, vient de prendre à Abbeville, paroisse des Avoyelles, une série de vues photographiques dont l'exécution est irréprochable. Nous signalerons entre autres la Maison de Cour, le Pont sur le Bayou Vermillon, le steamer *Hattie*, au débarcadère d'Abbeville, la Boulangerie du village, l'Eglise et la rue principale, l'entrée de la Forêt des Bernard et la Place de la Magdeleine. M. Cior est un très habile photographe, et les épreuves que nous avons sous les yeux témoignent à la foi de son goût et de son talent.

CHARS DE PONTCHARTRAIN.—La veille de la St Jean, mercredi 23 juin, et le jour de la St Jean, jeudi 24, des trains extraordinaires de nuit du chemin de fer Pontchartrain partiront du Lac à 11 heures et 1-2 du soir, à minuit, à 1 heure 1-2 et à 2 heures 1-2 du matin et partiront de la ville à 11 heures du soir, minuit, 1 heure et 2 heures du matin.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—Vor. Hébert & Cie., libraires, coin Chartres et Bienville, viennent de recevoir les derniers numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

INSTITUT CARNATZ.—Les examens et les exercices qui marquent dans les maisons d'éducation la clôture du cours annuel auront lieu à l'Institut Carnatz après-demain jeudi, 24 juin. Ils commenceront à 7 heures du soir à Minerva Hall, 138 rue Clio. Il y aura exercices de musique, récitations, discours, comédies anglaises et françaises, etc. La soirée promet d'être charmante et pour les parents et pour les invités.

COMPAGNIE NO 1 DES POMPIERS DE ST-BERNARD.—MM. H. Inbau, J. N. Augustin, J. P. Luminais, E. Girard, A. Darcantel, Z. Inbau, P. Munch et John Taaffe ont été élus ou réélus pour l'année suivante. Avec des noms pareils, personne ne s'étonnera que la compagnie de St-Bernard soit une des plus distinguées de notre grand corps de pompiers. Après l'élection, les membres se sont rendus en divers endroits pour donner des sérénades aux officiers nouvellement élus.

BON MARCHÉ! BON MARCHÉ!!—De bons meubles à bon marché, cela se trouve rarement, car un meuble, fait le plus souvent de bois précieux a une valeur intrinsèque. Et cependant on trouve chez M. Jos. B. HUBBARD, coin Remparts et Perdido, des meubles dans tous les genres, parfaitement fabriqués, à des prix extrêmement réduits. C'est que M. Hubbard veut écouler son stock, et pour y arriver promptement il ne recule devant aucun sacrifice.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Médecins et Clients.

Les mauvaises affaires n'empêchent pas de tomber malade, et les médecins ne chôment pas: ils ont toujours des clients, il y en a même qui en ont trop, et qui voudraient bien en réduire le nombre.

Car il y a clients et clients. Il y a des clients qui paient et d'autres, hélas! qui ne paient pas. Or, ceux qui ne paient pas sont d'ordinaire les plus exigeants: il y a toujours quelqu'un de malade chez eux. Madame a ses vapeurs, monsieur a la goutte, les enfants ont la fièvre. Le pauvre Esculape, incessamment sollicité, brûle le pavé et court là où l'appelle le devoir.

Mais, qu'il soulage et qu'il guérisse, on ne lui en a nulle reconnaissance, et sa note de fin d'année lui est poliment renvoyée. On lui fait dire que les temps sont durs, que l'on n'a pas d'argent, et qu'il lui faut attendre. Malheureusement, il y a longtemps qu'il attend et il attendra toujours. Mais le médecin ne se nourrit pas plus d'espérance que son client, et si celui-ci mange et boit, s'habille et se chauffe, c'est bien le moins que son docteur, qui, après tout, est homme aussi et a les mêmes besoins fasse comme lui.

Allez donc faire comprendre cela à des gens qui ont été malades mais qui ne le sont plus, grâce à leur médecin, et qui se passent toutes leurs fantaisies. Le médecin se doit à ses malades, et sa mission est assez noble pour qu'il s'en contente. La plus belle récompense d'une bonne action, n'est-ce pas la conscience de l'avoir accomplie?

Ma foi, cette philosophie peut être admirable, mais nous devons dire que les médecins ne l'apprécient guère, et qu'ils tiennent à ne pas mourir de faim. Ont-ils tort?

Toujours est-il que soixante ou soixante-dix des plus maltraités se sont avisés de se réunir samedi soir au Collège Médical pour jeter les bases d'une Association de Protection Mutuelle. Celle-ci s'est promptement organisée; le Dr. D. C. Holliday en est le président; le Dr. Howard Smith, 1er vice-président; le Dr. Samuel Logan, 2nd vice-président; le Dr. Wm. H. Matthews, secrétaire; et le Dr. F. Loeber, trésorier.

Nous approuvons de tout cœur l'initiative prise par les organisateurs du meeting. S'il est une existence pénible et douloureuse, c'est celle du médecin que sa profession condamne au plus rude labeur et dont la responsabilité est effrayante. Toujours en face de la misère, de la souffrance et de la mort, il lui faut une rare énergie pour ne pas s'abandonner à une incurable misanthropie.

Le jour et la nuit il est au chevet des malades, et nos plaisirs comme nos distractions lui sont inconnus. Sa vie n'est qu'un long dévouement, une perpétuelle renonciation, un sacrifice de tous les instants. Et on lui refuse, en retour de ses services, le pain quotidien qu'un travail manuel assure au plus obscur ouvrier!

Allons, les médecins ont raison de songer enfin à se protéger, et nous les félicitons d'avoir fondé une association où l'intérêt de chacun deviendra l'intérêt de tout le corps médical.

Partie de plaisir pour les orphelins.

Le capitaine John J. Brown, commandant le beau steamer *Wm. S. Pike*, n'oublie jamais les orphelins. On se rappelle que l'année dernière, il les a tous réunis à bord de son bateau et les a menés au loin à la campagne se divertir sur les bords du fleuve, à l'ombre des grands chênes.

Il leur offre la même fête cette année. Jeudi, le 8 juillet, le Wm. S. Pike partira à 9 heures du matin, du pied de la rue du Canal, avec les orphelins de tous les Asiles de la Nile-Orléans, qu'il conduira à quinze ou vingt milles au-dessus de la ville, et qu'il débarquera sur un point de la côte où se trouve un magnifique bosquet. Les enfants y passeront la journée et le pique-nique terminé reviendront le soir en ville à bord du même bateau. Le capitaine Brown fournira la limonade, la glace, des fruits, des confitures, etc., et engagera à ses frais un corps de musique.

Voilà qui est tout simplement admirable, et les orphelins apprendront à bénir le nom du capitaine Brown: seize cents de ces pauvres petits déshérités, pensionnaires de quatorze hospices, feront la partie de campagne que leur bon et généreux protecteur a organisé à leur intention.

Il ne leur arrive pas souvent de pouvoir se distraire et de jouir des plaisirs innocents prodigués à d'autres enfants. Puissent-ils éprouver un peu de bonheur, le 8 juillet, et rentrer dans leur asile rassérénés et pleins de confiance dans l'avenir! Quant au capitaine Brown, l'ami des orphelins, il a droit à tous nos respects et à toutes nos sympathies.

Longshoremen et Stevedores.

Les longshoremen ou travailleurs du port sont en délicatesse avec les stevedores. Quelques-uns de ces derniers ne voulant pas leur donner plus de trois dollars par jour, et les travailleurs en exigent quatre. Ceux-ci ont refusé hier de procéder au chargement du steamer anglais *Memphis*, et le stevedore, après avoir longtemps attendu, a dû enfin accepter leurs conditions et leur promettre quatre dollars. Du reste leur attitude a été pacifique et nous n'avons pas le moindre désordre à constater.

Disparition mystérieuse.

Samedi dernier, vers deux heures de l'après-midi, M. Nelson Keys, surintendant de l'Ocean Saw Mill, est allé chercher à la Banque de l'argent pour payer un de ses créanciers à Carrollton. A cinq heures et demie, après avoir dîné, il sortit de chez lui, et depuis on n'a pas eu de ses nouvelles. Est-il allé à Carrollton? C'est ce que l'on ignore. Personne ne l'y a vu et les conducteurs de cars qui le connaissent bien déclarent ne l'avoir point aperçu. Il avait sur lui une somme de $1500. La police s'est mise en campagne.

P. S.—M. N. D. Wetmore dit avoir vu M. Keys sur le train du chemin de fer de Jackson, samedi soir, à destination de Vicksburg.

Insolation.

Voici la saison des coups de soleil. Par la température sénégalienne qui règne en ce moment à la Nile-Orléans, il faut avoir le crâne bien solide pour l'exposer impunément aux rayons de l'*astre du jour*. Cet astre est coupable de bien des méfaits et nous ne nous y fions que médiocrement. En juin et juillet, nous donnons décidément la préférence à la pâle et mélancolique lune. Ceci nous conduit à dire qu'un pauvre homme de couleur a été trouvé mort, samedi soir, dans la rue Washington, près du White Bridge. Il avait été cueillir des mures dans le bois et il n'a pu résister à l'action violente du soleil. Le sang lui sortait des oreilles, du nez et de la bouche. Le malheureux se nommait Gibson et était employé dans une boulangerie de la rue Bourbon.

Accidents.

Un jeune garçon de neuf ans nommé William C. Keller, est tombé dimanche d'un balcon de la rue de la Douane, près Decatur, et s'est fait de graves contusions à la tête et au corps. Il a été transporté chez ses parents, au coin des rues Toulouse et Chartres, où les soins les plus empressés lui ont été prodigués.

Un accident semblable est arrivé samedi soir chez le Dr. James Burns, qui demeure dans la rue Ste. Marie, près de la rue St. Charles. Une petite fille de couleur du nom d'Eliza Williams jouait sur un balcon: au milieu de ses ébats elle a franchi la grille et est tombée sur le pavé de la cour. Le Dr. Burns lui a donné tous les soins nécessaires.

L'ingénieur en chef des Pompiers.

Le colonel Tom O'Connor, ingénieur en chef du corps des Pompiers, est parti samedi soir pour Pensacola. Il sera remplacé par son premier aide, M. Frank [illegible].

L'affaire [illegible].

La défense n'a produit aucun témoin. Le juge Whitaker a parlé pour l'Etat et MM. Alex Dalsheimer et Chas. H. Luzenberg ont défendu Norton. C'est l'avocat général, M. A. P. Field, qui a clos les débats, après quoi le juge Braughn a fait le résumé et a livré l'affaire aux réflexions des jurés qui se sont retirés à 6 heures. A 10 heures, n'ayant pu s'accorder sur un verdict, ils ont été enfermés pour la nuit.

Meurtre à Iberville.

Le nègre Robert Love, âgé de 25 ans, est arrivé ici à bord du bateau Frank Morgan où il s'était réfugié pour échapper à la poursuite des nègres de Lafourche. Love a été arrêté par la police du fleuve, sur une accusation de meurtre.

Il a dit à notre reporter que se querellant chez lui, dans la paroisse d'Iberville, avec sa femme, il l'avait frappée; qu'elle avait poussé des cris, qu'un autre nègre, un de ses camarades, était entré pour les séparer et que furieux de cette intervention il lui avait asséné un coup de pôle sur la tête et que de là il s'était enfui à Lafourche, où tous les nègres étaient contre lui parce qu'ils avaient appris que le nègre blessé était mort. Love est très noir, de haute taille et fortement constitué.

Incendie.

Le feu s'est déclaré hier matin, vers trois heures et quart, dans une maison occupée par M. Andrew Fox, No 143, rue St-André, qui a été complètement détruite avec tout ce qu'elle renfermait. Il y avait une assurance de $... à la Compagnie du Home. Les flammes se sont communiquées à la maison formant l'angle des rues St-André et Annonciation, laquelle a été également réduite en cendres; elle était assurée à la Compagnie du Sun. Une troisième maison dans la rue St-André, portant le No 145, et occupée par M. Peter Monse, est devenue à son tour la proie des flammes; elle était assurée à l'Association Mutuelle d'Assurance de la Nile-Orléans.—L'origine de l'incendie est inconnue.

Autre incendie.

Hier soir, sur les 5 heures, le feu a pris à une maison de bois, rue des Français entre les rues Johnson et Galvez, occupé par Félix Moran. La maison a été entièrement détruite; mais elle était assurée pour $1000 à la compagnie du Peuple.

Chute fatale.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un matelot du navire espagnol "Prosperidad," mouillé au pied de Market street, a quitté son hamac où l'assaillaient des maringouins et est monté dans la hune pour y chercher un refuge contre ses persécuteurs ailés. Il n'a pas tardé à s'y endormir et se roulant pendant son sommeil, est tombé du haut du mat sur le pont du bâtiment. Il a été tué sur le coup. Le malheureux victime se nommait Fernandez, était né à Corunna, en Espagne, et n'avait que vingt-cinq ans. L'enquête a été faite par le coroner.

Enfants noyés.

Le corps d'un jeune garçon a été trouvé hier flottant dans le Canal Carondelet, entre les rues Roman et Prieur. Le coroner a été immédiatement averti.

Un jeune garçon de couleur, nom inconnu, occupé hier à pêcher dans le Vieux Bassin, y est tombé vers dix heures et s'y est noyé malgré tous les efforts qu'a faits M. Burlett pour le sauver. Celui-ci, entendant les cris de l'enfant, n'avait pas hésité à se précipiter dans l'eau, mais il n'a ramené sur le rivage qu'un cadavre.

Hier, à 1 heure de l'après midi, un enfant de 13 mois, qui s'amusait dans la cour de son père Antonio Pata[illegible], au coin des rues Ste-Anne et Derbigny, est tombé dans un baquet d'eau et s'est noyé.

Chiens enragés.

L'agent Catte[illegible], du ... precinct, a tué dimanche trois chiens enragés. Ah! ça, et les boulettes empoisonnées, quand donc se décidera-t-on à les distribuer aux banlieues? Ne pourrait-on pas non plus faire une razzia de tous les chiens trouvés dans la rue sans muselière? Avec une muselière un chien, enragé ou non, ne saurait mordre. Nos édiles devraient, en conscience, avoir quelques égards pour les tibias de leurs administrés et ne pas permettre aux dogues errants d'y insinuer leurs venimeuses incisives.

Autre Chien enragé.

L'enfant de Mme J. McCrapen, petite fille de 5 ans, demeurant rue Ste-Anne entre Claiborne et Derbigny, a été mordue par un petit chien favori qui est allé se cacher sous un lit d'où rien n'a pu le faire sortir. Un policier est venu qui a tué le roquet supposé enragé.

Remède contre l'hydrophobie.

Mme Harvey a profité de l'avis que nous lui avions donné. Elle s'est rendue chez M. G. M. Rey pour lui demander son remède contre la morsure des chiens enragés. M. Rey le lui a remis sans délai et jusqu'à présent la famille se porte bien. M. Rey, nous le répétons, demeure Avenue de la Louisiane 65.

Encore l'huile de charbon.

Une lampe à huile de charbon a fait, dimanche soir, explosion entre les mains d'une malheureuse jeune fille nommée Kate Staub, demeurant chez M. Simons, 446 rue Lafayette, coin Roman. La pauvre enfant a été si cruellement brûlée que son état inspire les plus vives inquiétudes au médecin qui la soigne.

Présentation.

Les membres du club des carabiniers d'Orléans se sont rendus hier soir au café Bismark et ont présenté au major G. C. Shipley, une magnifique médaille d'or sous la forme d'une étoile à six dents, comme une marque d'honneur pour l'habileté qu'il a montrée dans le dernier tournoi de ce club, les 30 et 31 mai et le 1er juin. Le major, qui est un tireur de première force, est très fier de sa décoration.

TEMPERATURE.—21 juin 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	79	26
12 M.	86	30
3 P. M.	90	32
6 P. M.	86	30

Tirage du Texas (Foster),
Endossé par le Conseil de ville.
Dernière chance, 30 juin,
$300,000 en or,
Maisons et terres,
Billets, $1 chacun ou 11 pour $10.
J. E. FOSTER, directeur,
Houston, Texas.
22juin—6t

PARIS
AU PETIT SAINT-THOMAS.
27, 29, 31, 33, et 35, rue du Bac,
et 28, rue de l'Université (Près les Tuileries.)

Cette maison, qui compte plus de soixante années d'existence, est universellement connue et réputée comme établissement de confiance de premier ordre et vendant à très bon marché.

Dans ses immenses magasins, que le voyageur ne peut se dispenser de visiter, se trouvent réunis les assortiments les plus complets de Soieries des premières fabriques: [illegible], etc.; les Hautes Nouveautés en Etoffes de Fantaisie et Lainages, Châles, Confections et Costumes pour Dames, Lingerie, Dentelles, Bonneterie, Ganterie, Toiles, Etoffes pour Ameublement, Tapis, Mercerie, Articles de Paris, Parfumerie etc, etc.—English Assistants.

—25—

Le commissariat du corps.—L'estomac est le commissariat du système physique. Il est le soutien naturel de chaque organe. S'il est dérangé, tout le corps languit; mais quelque affecté qu'il soit, son ton et sa vigueur peuvent toujours être restaurés avec les Hostetter's Stomach Bitters. [illegible]

Le consul de France à la Nile-Orléans nous informe que la Colonie de la Guadeloupe offre une subvention annuelle de fr. 20,000 pour l'établissement d'un service régulier de vapeurs:
de la Pointe à Pitre à la Basse Terre,
" " au Port Louis,
" " à Marie Galante.
Les soumissions devront être adressées, avant le 1er juillet prochain, au Directeur de l'Intérieur.

Payez vos Licences.
On les délivre à ... CHEZ
J. BRETTE,
14 - rue St. Charles - 14

LE soussigné a établi un dépôt de CINCINNATI LAGER BEER ET ALE ... Il vendra sa bière en barils ... de huit gallons, ... BOUTEILLES ... dans les limites de la ville. Les ordres laissés ... J. C. TREMOULET.

Grand' Ile. PENSION ...

Grocerie à vendre. GROCERIES

Perdu.

Baie St-Louis. MME CHABERT prévient ... que sa pension à la Baie St-Louis ... puis le 1er de juin.

Avis important. Pique-Nique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

On demande. UNE BONNE ...

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Dissolution de Société.

Taxes de desséchement.

Lager de la Nouvelle-Orléans. CASPAR LUSSE[illegible].

Comité de Banques et de Compagnies d'Assurances.

Au No 100 de la rue du Canal.

Société de secours de 1875. APPEL AU PEUPLE.

Avis aux contribuables de la ville. DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Dr. ALFRED MERCIER.

Propriété à vendre et à louer.

To let, from the 1st of july 1875.

A vendre.

A LOUER.

CHEMISES FRANÇAISES
Chemises Françaises,
CHEZ
B. SEMBRE,
COIN ST-LOUIS ET ROYALE.
Grande Réduction de Prix.

Taxes et Licences.

Le Dr. Roberts.

LES SOURCES CHAUDES.

SOURCES DE BLADON.

J. W. PETTY

SEULEMENT 50 cts!

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

Vor. MAIGNAN,
NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25
NOUVELLE-ORLÉANS.

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions,
No 73, RUE DE CHARTRES.
F. HAEBNEL.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEGUT & CO.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
DE A. A. PEYCHAUD,
38 RUE DE CHARTRES,
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

La Louisiana Equitable Life Stock Insurance Co. de la Nlle-Orléans.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

THEOPHILE DUBOIS,
Courtier en Marchandises.

Restaurants, Hôtels, &c.
HOTEL SHADY GROVE,
A BILOXI, (Mississippi.)
Mr. URBAIN RAMBAUD ...

HOTEL DE L'EUROPE,
à Biloxi.
M. SOULO ...

VOICI LE MOMENT!
VETEMENTS
à des prix encore réduits.
Le plus vaste stock d'articles ...
CHEZ
LÉON GODCHAUX,

RESTAURANT et HOTEL
De Joseph Pasteau,
A EST-PASCAGOULA, MISS.

Restaurant des Quatre-Saisons.

Commercial Restaurant,
MM. GERMAIN & AUGUSTE,

J. A. LACROIX,

LE MAGASIN ROUGE!
M. LION,
JOS. DAVID,